

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-02-018

Convention d'habilitation informatique entre la ville de Morières-lès-Avignon et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse concernant la gestion des données du site internet "monenfant.fr"

Rapporteur : Catherine PRAT

Date de Convocation : 20 février 2024	<u>Séance du 27 février 2024</u>
Date d'affichage : 01 mars 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 23	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Pierre-Jean FAUCITANO pouvoir à Grégoire SOUQUE, Claudine BOISSEAU pouvoir à Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Michel CAMPERGUE, Philippe REYNERO pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Jean-Marc FOUIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune compte un certain nombre de services accueillant des enfants, notamment la crèche ainsi que les accueils périscolaires et extrascolaires.

La CAF de Vaucluse ainsi récemment sollicité la commune afin d'établir une convention bipartite visant à la mise en ligne sur le site de la CAF « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services de la ville ainsi qu'à l'habilitation informatique des agents municipaux chargés de la mise à jour des informations.

L'objectif étant que les informations soient plus accessibles pour les structures présentes sur la commune dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance notamment.

La CAF a transmis à la commune un projet de convention, annexé à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'en approuver les termes.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation informatique avec la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que ses annexes.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/02/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/02/2024

Le Maire,

Grégoire SOUQUE

